

Les inscriptions

- Les pré-inscriptions sont recensées du 1er au 20 juin environ mais n'ont pas valeur d'inscription.
- Les inscriptions ont lieu les premiers jours de septembre, la semaine précédant le début des cours. Les dates sont communiquées dans les mairies.
- Priorité est donnée aux élèves mineurs et résidant sur les communes mentionnées au dos ***.
- **L'élève ou son représentant légal s'engage à acquitter la totalité de l'année même en cas d'abandon en cours d'année.** Si un cas exceptionnel devait être examiné, il faudrait en aviser par écrit le Directeur, qui en référerait aux autorités compétentes, ces dernières statuant librement et sans appel.
- **L'admission aux cours n'est effective qu'après le paiement réalisé.**

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION :

- Quotient familial (CAF) ou, à défaut, l'avis d'imposition.
En l'absence de l'un ou l'autre de ces éléments, les tarifs de la tranche 3 seront automatiquement appliqués pour l'élève mineur.
- Un justificatif de domicile.
- Paiement dû pour l'année.

Les modes de paiement

Le paiement est dû à l'inscription, pour l'année scolaire entière !

Deux modes de paiement possibles :

- Paiement intégral : 1 chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou 1 versement en espèces (contre reçu).
- Mensualités par prélèvements bancaires :
8 prélèvements le 10 des mois de novembre à juin.

Les concerts

Les élèves de l'école se produisent régulièrement en public

Chaque année, plusieurs concerts et auditions sont donnés par les élèves et les professeurs et font partie intégrante de l'enseignement. Ceux-ci sont gratuits, ouverts à tous et organisés sur les communes du territoire, à l'extérieur ou en salle selon la saison. La finalité de ces représentations musicales est d'ordre pédagogique, elles permettent aux élèves d'appréhender le public et d'apprendre à se produire en groupe. Les élèves mineurs doivent être accompagnés par leurs parents ou toute personne habilitée à en assurer la garde.

Les ensembles



Les ensembles sont proposés durant toute l'année scolaire aux élèves inscrits mais aussi aux publics ados et adultes extérieurs désirant se perfectionner.

Le Conservatoire propose 7 ensembles d'élèves :

- Grand orchestre (symphonique)
- Ens. musique traditionnelle adultes
- Ens. musique traditionnelle junior
- Ensemble musique baroque
- Ensemble guitares «Grands»
- Ensemble guitares «Petits»
- Ensemble rock (Musique actuelle)

Contact École de musique

Site : Place du château à Tallard

Directeur : Stéphane DELVAL

Tél. : 04 92 54 16 66

Fax : 04 92 54 82 37

Adresse postale : Communauté d'Agglomération
Gap - Tallard - Durance
Campus des 3 Fontaines
2, ancienne rte de Veynes
05000 Gap

*** Communes concernées :

Barcelonnette • Châteauneuf • Esparron • Fouillouse
• Jarjays • Lardier & Valença • Lettret • Neffes • La
Saulce • Sigoyer • Tallard • Vitrolles • Curbans • Claret •

Initiation

Cycle 1

Cycle 2

École de musique

2018/2019



Enfants

Adultes

École de Musique

EDITO

L'école de musique de l'agglomération de Gap - Tallard Durance vous propose la découverte, l'initiation et le perfectionnement à près de 10 instruments de musique différents. De la batterie à l'accordéon, du piano au violoncelle, du chant au saxophone, nous espérons que vous trouverez dans cette offre diversifiée une activité répondant pleinement à vos attentes.

Au delà de l'apprentissage instrumental et de la formation musicale, l'école propose également des pratiques d'ensembles. L'équipe pédagogique, forte de 9 professeurs diplômés, reste fidèle à l'objectif que nous nous sommes fixés depuis plus de 35 ans : rendre la pratique musicale accessible à tous.

Enfants ou adultes, débutants ou pratiquants confirmés, l'école de musique vous est ouverte.

Notre école, reconnue par le schéma départemental des enseignements artistiques, rayonne sur l'ensemble du territoire et, à ce titre, se produit en concerts ou auditions tout au long de l'année dans différentes communes.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année musicale.

Jean-Baptiste AILLAUD

Vice-Président de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance

Les locations d'instruments

L'école possède 2 violons et 2 altos (grands violons) susceptibles d'être loués à des élèves pour l'année scolaire, au prix de 20 € par mois l'instrument. Ce dernier devra être assuré par l'élève.

Les enseignements Formation musicale, Piano, Guitare, Batterie, Saxophone, Flûte traversière, Violon/Alto, Violoncelle, Accordéon, Cuivres (Trompette, Tuba, Trombone) et Chant		Les tarifs 2018 / 2019						
		Résidents (** Voir au dos)				Autres résidents		
		Enfants			Adultes	Enfants	Adultes	
Tranche 1 QF : 0-750 €		Tranche 2 QF : 751-1100 €	Tranche 3 QF > à 1100 €					
Nombres d'instruments		Parcours initiation						
Eveil musical : Enfants de 5 à 6 ans - Cours collectifs de 45 mn		0 instrument	205 €	211 €	217 €		379 €	
Initiation années 1 et 2 : Enfants de 6 à 8 ans Formation musicale : cours collectifs de 45 mn - Instrument : cours individuels de 20 mn - Chant : cours collectifs de 45 mn		1 instrument	310 €	317 €	325 €		577 €	
Parcours diplômant (Toutes disciplines) : CYCLE 1 et 2 (de 1 à 5 ans par cycle)								
Enfants à partir de 9 ans et adultes Formation musicale : 1h ou 1h30 selon l'année dans le cycle (et selon le niveau pour les adultes) - Instrument : cours individuel, Cycle 1 : 30 mn, Cycle 2 : 45 mn - Chant : cours collectifs ** Musique d'ensemble à partir de la 3ème année (obligatoire)		1 instrument ou chant	310 €	317 €	325 €	479 €	577 €	812 €
		2 instruments*	427 €	445 €	457 €	664 €	762 €	1035 €
		3 instruments*	524 €	548 €	560 €		942 €	
Parcours non diplômant : Cursus Atelier (Toutes disciplines)								
Concerne les adultes hors cursus diplômant, les élèves ayant fini le 1er cycle complet souhaitant sortir du cursus diplômant ou les élèves débutants de plus de 14 ans								
Pas de formation musicale Cours collectifs ** (sauf piano : cours individuels) Musique d'ensemble (obligatoire)		1 instrument	310 €	317 €	325 €	479 €	577 €	812 €
		Chant	205 €	211 €	217 €			
		2 instruments*	427 €	445 €	457 €	664 €	762 €	1035 €
Musique d'ensemble (Voir au dos) / Pratiques collectives ouvertes à tous publics		Tarifs pour les personnes non inscrites en cours : 1 Ensemble : 108 € / 2 Ensembles : 132 € / 3 Ensembles : 156 €						

Réductions sur le montant des « Grandes familles »
- 25 % pour 3 inscriptions enfants
- 40 % pour 4 inscriptions enfants

* : Le chant compte comme un instrument

** : Cours collectifs de 30 mn si 1 seul élève / 40 mn si 2 élèves / 60 mn si 3 ou 4 élèves

Les élèves sont admis en classe instrumentale dans la limite des places disponibles et de leurs possibilités physiques (Taille de l'élève, dimensions de l'instrument).

Les élèves en fin de cycles instrumentaux, qui le souhaitent ou qui sont proposés par leur professeur, peuvent se présenter aux examens départementaux. Les élèves peuvent être admis en cycle 3 de classe instrumentale mais l'école ne peut délivrer de diplôme validant les études dans ce cycle.

Cours dispensés de septembre à juin selon le calendrier scolaire. L'emploi du temps est communiqué début septembre lors des inscriptions.

Le passage au niveau supérieur et à l'intérieur d'un même cycle, s'effectue selon la moyenne annuelle de l'élève.